

Dans les  
 phrases du  
 type :

Max n'a vu ni Eva ni Léa

Max n'a bu ni de vin ni d'eau

ne ... ni ... ni apparaît comme une expression complexe ayant une fonction de prédé-terminant et/ou de déterminant. Dans cette expression, les deux parties sont obligatoirement présentes :

\* Max n'a vu ni Eva

\* Max n'a bu ni de vin

elle se comporte donc comme une conjonction qui, intuitivement au moins, serait composée d'une négation (d'où le ne) et d'une conjonction comme et ou ou. D'ailleurs, il semble bien qu'il y ait synonymie entre des phrases comme

Max ne parle ni à Eva ni à Léa

Max ne parle pas à Eva et à Léa

Max ne parle pas à Eva ou à Léa

C'est donc en conjoignant des phrases négatives que nous nous proposons d'analyser les constructions en ni.

1. - La forme de base -

Dans ces conditions, un des premiers problèmes qui se posent est celui du choix entre et et ou <sup>1</sup>.

L'examen des constructions "concessives" nous conduit à rejeter ou. En effet, dans la phrase

Que Max ne parle pas à Eva, ou qu'il ne parle pas à Léa, il est pourtant en face d'elles-deux,

et dans sa réduction

Que Max ne parle pas à Eva ou à Léa, il est pourtant en face d'elles-deux.

la présence du membre en ou est obligatoire.

\* Que Max ne parle pas à Eva, il est pourtant en face d'elle.

Par ailleurs la séquence

\* Que Max ne parle ni à Eva ni à Léa, il est pourtant en face d'elles-deux,

est inacceptable. Or si ou "faisait partie" de ni, cette séquence devrait être acceptable. De plus, les concessives sont inacceptables avec et au lieu de ou :

\* Que Max ne parle pas à Eva et qu'il ne parle pas à Léa, il est néanmoins en face d'elles-deux.

\* Que Max ne parle pas à Eva et à Léa, il est néanmoins en face d'elles-deux.

Cet argument ne peut donc pas être utilisé pour exclure et de l'analyse de ni.

Notons encore que les sujets conjoints par ou tolèrent un verbe au singulier :

Ou Max ou Luc verra Eva

ce qui n'est pas le cas pour et :

\* Et Max et Luc verra Eva

Ni se comporte comme et de ce point de vue :

\* Ni Max ni Luc ne verra Eva

Ni Max ni Luc ne verront Eva

La distribution de ensemble peut sembler rapprocher ni de ou et non pas de et puisque nous avons :

Max et Luc viendront ensemble

\* Max ou Luc (viendra + viendront) ensemble

\* Ni Max ni Luc ne viendront ensemble

Cependant, avec la conjonction double et ... et, les faits ne sont clairs, et il est difficile d'accepter la phrase

Et Max et Luc viendront ensemble

dans ce cas, la distribution de ensemble ne nous permettrait pas de choisir entre et et ou.

Ces observations nous permettent de proposer et et non pas ou comme source de la conjonction ni.

Nous proposons des dérivations du type suivant : nous partons de phrases<sup>2</sup> comme

(1) Et Max ne voit pas Eva, et Guy ne voit pas Léa

qui comportent une double conjonction et. Par des règles de déplacement des négations et des conjonctions, et par fusion de et avec la négation, nous en dériverons des phrases en ni comme

(2) Ni Max ne voit Eva, ni Guy ne voit Léa

Les raisons de notre choix de (1) comme source de (2) sont en premier lieu les suivantes :

- il y a synonymie et parenté en forme entre (1) et (2), les conditions minima pour définir une relation transformationnelle entre ces deux phrases sont donc remplies,

- la double conjonction et ... et rend les deux membres de phrase de (1) indissociables (i.e. l'omission de l'un d'eux conduit à une séquence inacceptable) : en va de même avec ni ... ni dans (2),

- la double conjonction et...et introduit, par rapport à la conjonction simple en et un élément d'emphase que l'on retrouve avec ni...ni,

- enfin le choix de (1) nous permet de faire correspondre à chaque occurrence de et une occurrence de ni, et ce, dans les mêmes positions syntaxiques, cette correspondance est donc naturelle, syntaxiquement et morphologiquement (cf. § 3)

Remarquons que ni est difficilement compatible avec les adverbes en tête de phrase :

? \* Ni aujourd'hui Max n'a vu Eva, ni hier Guy n'a vu Léa

\* Aujourd'hui, ni Max n'a vu Eva, hier, ni Guy n'a vu Léa

Cependant un adverbe seul peut s'appliquer aux deux membres de phrase :

Aujourd'hui, ni Max n'a vu Eva, ni Guy n'a vu Léa.

## 2. - Les principales transformations -

L'analyse que nous proposons nécessite un certain ensemble de règles, nous définissons d'abord leur effet global dans des cas particuliers, et nous les motiverons plus en détail ensuite, en les généralisant.

La règle [Nég x:], appelée ici extraction de la négation, s'applique aux phrases du type (1). Elle déplace pas à gauche de et ce qui fournit la forme intermédiaire

\* Pas et Max ne voit Eva, pas et Guy ne voit Léa.

Nous appliquons à cette forme la règle [ni f.] (formation de ni) qui conduit à la phrase (2) :

Ni Max ne voit Eva, ni Guy ne voit Léa

Considérons la phrase :

(3) Max ne voit ni Eva ni Léa

elle est synonyme de la phrase

(2a) Ni Max ne voit Eva, ni Max ne voit Léa

nous la prendrons donc comme source de la précédente. Il est alors nécessaire d'appliquer à (2a) des règles qui d'une part déplaceront ni, d'autre part effectueront la réduction des segments répétés<sup>3</sup>. Nous appliquerons une règle de permutation de la conjonction (ici Conj = ni), qui, par exemple, aura l'effet :

[Conj p.] (2a) = \*Max ne voit ni Eva, ni Max ne voit Léa

et comme les phrases où ni a été permuté ne sont plus acceptables, une règle de réduction notée [Rép z] (Rép pour "partie répétée, et z. pour devient zéro) s'appliquera obligatoirement, ce qui fournira notre exemple (3).

Ces quelques exemples nous indiquent la nature des règles nécessaires, nous les discuterons maintenant une à une plus en détail.

### 3. - [ni f.] -

La règle [ni f.] : pas et → ni s'applique pour former un élément lexical à partir d'éléments lexicaux non apparentés en forme, il ne s'agit donc pas d'une règle morphologique au sens strict, une telle règle n'effectuerait que des changements de forme mineurs<sup>4</sup>. De plus, [ni f.] s'applique après certaines transformations et avant d'autres, ce qui n'est pas orthodoxe du point de vue de la grammaire générative transformationnelle. Il existe bien des extensions de cette dernière qui autoriseraient l'analyse que nous proposons, mais nous considérons qu'elles ont un caractère abstrait totalement immotivé. De ce fait, il est très difficile de choisir l'une de ces solutions abstraites plutôt qu'une autre, ou même de vérifier si elles sont équivalentes ou non, il n'existe guère de données indiscutables qui pourraient servir à séparer de telles analyses.

Ici encore donc, nous utiliserons des règles de formations dans des conditions telles qu'il nous est permis de justifier l'existence de phénomènes de supplétion syntaxique (Harris 2). En fait, une certaine invariance morphémique subsiste à travers nos règles : aucun matériel nouveau n'est inséré ex nihilo, les règles ne font qu'opérer des changements de forme de matériaux préexistants à leur application. Ces conditions garantissent, nous semble-t-il, un meilleur contrôle et un choix plus restreint des analyses possibles a priori.

Nous reviendrons en 4.2. sur le mode d'application de [ni f.] aux formes de base.

### 4. - [Nég x.] -

#### 4.1. - Formes en ne... ni...ni.

La règle [Nég x.] a été définie par analogie avec la règle d'extraction d'un groupe nominal vers la gauche de la conjonction Qu, car elles opèrent dans des conditions syntaxiques voisines. Ainsi, l'extraction du sujet, fera passer de la phrase :

Ce n'est pas que Max voit Eva, c'est que Guy voit Léa

à la phrase

Ce n'est pas Max qui voit Eva, c'est Guy qui voit Léa

Cette extraction et [Nég x.] portent simultanément sur deux membres de phrase parallèles, cependant [Nég x.] a des modalités d'applications différentes dans d'autres contextes.

C'est ainsi que les phrases du type

(Pas + plus) une femme ne mange de pain

rencontrées en II.9 (et note 35), pourraient être analysées à partir des phrases

Une femme ne mange (pas + plus) de pain

auxquelles la règle [Nég x.] , avec Nég = pas + plus ne serait appliquée. Cette solution a l'avantage de rendre compte de la forme de N de l'objet direct. Cette forme serait décrite directement par des règles de "réécriture" du type  $N_1 = Y$  de  $N$  ( $Y = \text{Nég}$ ), et la négation serait déplacée par [Nég x.]. Cette solution est "continue", alors qu'une solution qui ferait dépendre directement la forme du déterminant de l'objet direct  $N_1$  de la forme du sujet introduirait une discontinuité, elle serait donc bien plus complexe. Le même argument vaut pour certaines phrases en ni :

- phrases avec ni en position sujet

Leur dérivation est la suivante :

Et Max ne boit pas de vin,  
et Guy ne boit pas d'eau

[Nég x.] : \*Pas et Max ne boit de vin,  
pas et Guy ne boit d'eau

[ni f.] : Ni Max ne boit de vin,  
ni Guy ne boit d'eau

et par réduction de la conjonction quand les objets directs sont identiques :

[Rép z.] : Ni Max ni Guy ne boivent de vin

Cette dérivation rend compte de façon naturelle de la forme de N (N sans déterminant) de l'objet direct en présence de sujet(s) en ni, ce qui constitue une justification indirecte du type de solution adopté ici ;

- phrases avec ni en position objet direct

Ici encore, lorsque l'objet direct est partitif ou indéfini pluriel nous avons une situation particulière. Nous la décrirons par la dérivation :

Et Max ne boit pas de vin,  
et Max ne boit pas d'eau

[Nég x.] : \*Pas et Max ne boit de vin,  
pas et Max ne boit d'eau

[ni f.] : Ni Max ne boit de vin,  
ni Max ne boit d'eau

[Conj p.] : \*Max ne boit ni de vin,  
ni Max ne boit d'eau

[Rép z.] : Max ne boit ni de vin ni d'eau

Cette phrase est acceptable, peut-être avec une couleur "populaire", la phrase "correcte" correspondante serait :

Max ne boit ni vin, ni eau.

Elle devrait être obtenue de la précédente par effacement du de ; une telle opération est utilisée de par ailleurs ([de z.] II,1.3.), son application ici ne nécessiterait qu'une extension simple et naturelle de ces conditions contextuelles d'application.

Rappelons dans ce contexte que des articles peuvent être omis dans des conjonctions alors qu'ils ne pourraient pas l'être de façon isolée :

Max a bu (E+ et) vin et eau

\*Max a bu vin

- les phrases avec ni portant sur un complément autre que l'objet direct lui-même partitif ou indéfini pluriel :

Max ne donne d'argent ni à Eva ni à Léa

s'analyseraient de façon voisine des précédentes.

Remarque sur [Nég x.] et [ni f.]

L'opération qui place Nég en tête de phrase aurait pu être définie autrement, en particulier de façon à aboutir à l'ordre inverse de Nég et de et que l'on a dans la séquence

\*Et pas Max ne voit Eva, et pas Max ne voit Léa

Dans cette hypothèse, la règle [ni f.] aurait été modifiée, mais de façon inessentielle, nous aurions écrit

et pas ni au lieu de pas et ni

puis [Conj p.] et [Rép z.] s'appliqueraient de la façon dont nous les avons appliquées. Cette variante de solution apparaît, du point de vue de nos données, comme équivalente à celle que nous avons adoptée.

#### 4.2. - Formes en ne... Nég ... ni

Les phrases avec un seul ni comme

Max ne voit (pas + plus) Eva, ni (E + Guy ne voit) Léa

sont acceptables, avec peut-être une couleur familière <sup>5</sup>. Leur analyse présente des points communs avec celle des phrases à deux ni. Nous considérerons qu'elles ont même forme de base soit :

Et Max ne voit (pas + plus) Eva, et Max ne voit (pas + plus) Léa

Comme ni n'apparaît qu'une fois et que et n'apparaît pas dans les phrases à analyser, il nous faut effacer une occurrence de et. Nous appliquerons à cet effet une règle [et z.] qui efface la première occurrence de et, ce qui nous fournit les conjonctions "ordinaires" en et <sup>6</sup> comme

Max ne voit (pas + plus) Eva et Max ne voit (pas + plus) Léa

A cette phrase, nous appliquerons [Nég x.] une seule fois, ce qui fournit :

\*Max ne voit (pas + plus) Eva, (pas + plus) et Max ne voit Léa <sup>7</sup>

puis ni f. <sup>8</sup> à cette séquence, ce qui donne

?Max ne voit (pas + plus) Eva, ni Max ne voit Léa

puis [Conj p.], une seule fois également, ce qui nous conduit à la forme intermédiaire

\*Max ne voit (pas + plus) Eva, Max ne voit ni Léa

qui, par [Rép z.], fournit le résultat recherché :

Max ne voit (pas + plus) Eva, ni Léa

Considérons de même l'exemple tout-à-fait naturel

Luc viendra sans gants ni chapeau

il est analysable de façon analogue. La forme de départ serait

Luc viendra avec gants et chapeau

la forme négative correspondante serait :

Luc ne viendra pas avec gants pas et chapeau

(éventuellement obtenue à partir d'une phrase de type (1b)).

A cette forme, deux règles de formation s'appliqueraient :

[ ni f. ] : pas et ni , comme précédemment, et

[ sans f. ] : pas avec sans

#### 4.3. - Formes en ne ... ni ... Nég

Gaatone (pp. 126 - 129) et Haase (pp. 257 - 258) citent des exemples comme

Leur traitement ni leur jeton de présence ne suffisent certainement pas à l'expliquer

On ne peut pas mettre ni deux participe ni deux gérondifs

Ni sa main n'est point raccourcie, ni ses trésors ne sont point épuisés

où ni apparaît en compagnie d'une négation (ne .. pas, ne .. point). Ces observations pourraient constituer des contre-exemples à notre analyse, puisque [ ni f. ] fait disparaître l'élément négatif pas ou point. Cependant, de telles phrases ne sont acceptables en français moderne qu'avec une certaine "emphase" qui comporte une intonation du genre de celle que l'on observe avec les appositions ; par exemple, la deuxième phrase ci-dessus n'est naturelle qu'avec une pause entre mettre et ni. Nous pourrions donc attribuer la caractéristique emphatique à la présence de deux éléments négatifs : l'un serait incorporé à ni et l'autre apparaîtrait dans la phrase correspondante.

D'autres phrases sont naturelles, et pourraient conduire à une révision de certaines de nos règles. Ainsi les phrases (Gaatone p. 128) du type

Ni Luc ne dort, ni il ne dort pas <sup>10</sup>

devraient avoir pour source la forme

\* Et Luc ne dort pas, et il ne dort pas pas

où le second membre comporterait deux négations. Une source beaucoup plus naturelle, du point de vue sémantique comme du point de vue de l'application de [ ni f. ] serait une phrase du type :

(1b) Et il n'est pas vrai que Luc dort,  
et il n'est pas vrai que Luc ne dort pas

ou :

Et ce n'est pas un fait que Luc dort,  
et ce n'est pas un fait que Luc ne dort pas

Le nombre des négations nécessaires à nos dérivations serait alors suffisant, mais la règle [ Nég x. ] devrait être révisée<sup>11</sup>. Mais d'autres difficultés ne seraient pas résolues par cette analyse. Les phrases du type

Aucun homme ne viendra, ni aucune femme

sont naturelles bien qu'elles ne contiennent qu'un seul ni.

La forme de base proposée au § II,2. conviendrait difficilement pour analyser ces phrases, ni non plus d'ailleurs les formes de base de type (1b), et ceci même si nous utilisons la règle de formation

[aucun f. ]: pas un aucun

En effet, notre exemple en aucun proviendrait alors, après deux applications de [aucun f. ], de la phrase synonyme

Pas un homme ne viendra et pas une femme

Mais alors, il manque une occurrence de pas pour appliquer [ni f. ]. L'utilisation de formes<sup>12</sup> comme (1b) ne résoud pas le problème de la source puisque la phrase

Il n'est pas vrai qu'un homme viendra  
et il n'est pas vrai qu'une femme ne viendra pas

n'est pas une paraphrase des phrases que nous voulons en dériver. De toutes façons, cette analyse de aucun ne résoudrait pas les problèmes que nous avons mentionnés en II,7, ni non plus d'autres que pose l'utilisation de [aucun f. ]. Si cette règle est encore éventuellement applicable en position objet direct, il n'en va pas de même dans les positions indirectes<sup>13</sup>, la source de la phrase

Luc ne pense à aucun problème

n'est pas simple à déterminer, puisque la forme à laquelle [aucun f. ] devrait s'appliquer n'est pas acceptable :

\*Luc ne pense à pas un problème

ni d'ailleurs la phrase voisine en forme et en sens :

Luc ne pense pas à un problème

qui n'est acceptable qu'avec une intonation et un contexte contrastifs.

Remarques sur le fonctionnement des règles

(i) Les formes

Max ne voit (pas + plus) Eva, ni Max ne voit Léa

bien que douteuses, montrent directement qu'il n'y a eu qu'une seule application de [Nég x.].

(ii) La séquence

Et Max ne voit pas Eva, ni Max ne voit Léa

semble acceptable, bien que douteuse. Elle indiquerait alors que les phrases à un seul ni sont possibles sans que [et z. ] ait obligatoirement opéré.

(iii) Le fait que la séquence

\*Ni Max ne voit Eva, et Max ne voit pas Léa

soit entièrement inacceptable montre que la règle [Nég x. ] lorsqu'elle est applicable une seule fois, ne l'est qu'au premier membre de phrase. Cette observation pourrait suggérer que [Nég x. ] s'applique d'abord au second membre, et qu'ensuite, éventuellement [Nég x. ] est réappliqué au premier membre.

(iv) Notons encore que [Nég x. ] serait susceptible de s'appliquer (deux fois) dans l'analyse des phrases suivantes (II,3.3)

(Moins + plus) Eva mange de pain,  
(moins + plus) Léa boit de vin

Nous y observons la même dépendance discontinue entre la conjonction double et la forme de l'objet direct que celle que nous avons observée avec ni en position sujet. Nous pourrions donc appliquer [Nég x.] avec Nég = moins + plus aux formes de base :

\* Léa mange (moins + plus) de pain,  
Eva boit (moins + plus) de vin

ce qui donnerait le résultat escompté. Ces formes de base sont régulières par rapport aux formes générales des déterminants indéfinis, elles comportent en effet des objets directs de la forme usuelle Y de N. Cependant, elles soulèvent des problèmes de rattachement aux autres utilisations de moins et plus (II,3) : absence d'un ne associé à plus, absence d'une forme que P associée à moins (I,3.1.2.). Un problème supplémentaire est posé par le fait que les formes de base n'explicitent pas le sens "implicatif" de si ... alors associé à une "répétition" qui est nettement perçu dans les phrases dérivées<sup>14</sup>.

(v) Rappelons que nous avons envisagé une analyse des comparatifs qui utilise [Nég x.] avec Nég = plus + moins (II,3.2).

#### 5. - [Conj p.]

Nous avons indiqué au § 2 une façon dont l'élément Conj = ni devrait être déplacé :

Ni Max ne voit Eva,  
ni Max ne voit Léa

[Conj p.] : \* Max ne voit ni Eva,  
ni Max ne voit Léa

[Rép z.] : Max ne voit ni Eva ni Léa

Le résultat de l'application de [Conj p.] n'étant pas acceptable, l'effet de cette règle ne peut pas être décrit de façon évidente. En particulier, une hypothèse de fonctionnement de [Conj p.] autre que celle que nous donnons ci-dessus est plausible, elle consisterait à admettre une double permutation de Conj :

Ni Max ne voit Eva,  
ni Max ne voit Léa

[Conj p.] : \* Max ne voit ni Eva,  
Max ne voit ni Léa

et une règle [Rép z.] s'appliquerait ensuite. L'une des raisons qui nous a conduit à cette hypothèse est que l'on observe effectivement des déplacements doubles avec Conj = tantôt :

Tantôt Max voit Eva,  
et tantôt Guy voit Léa <sup>15</sup>

Max tantôt voit Eva  
et Guy voit tantôt Léa

Max voit tantôt Eva,  
et Guy voit tantôt Léa, etc..

Ces séquences sont acceptables, donc [Rép z.] s'applique facultativement. Notons que ce sont les exemples avec tantôt qui nous dit fait séparer les règles [Conj p.] et [Rép z.]; avec les autres Conj, ces deux règles apparaissent comme indissociables.



Qu'il y ait déplacement des deux ni ou non, les deux occurrences de ni apparaissent toujours dans des positions syntaxiques identiques de chacun des deux membres, ceci reste vrai quand ni porte sur des adverbes dont les positions sont apparemment libres dans la phrase :

Demain Luc travaillera, et il travaillera après-demain

mais \*Ni demain Luc ne travaillera, ni il ne travaillera après-demain

Cependant, nous avons :

Ni Luc ne travaillera demain, ni il ne travaillera après-demain

et : Luc ne travaillera ni demain, ni après-demain

Il existe cependant une exception notable à cette symétrie des deux membres, ce sont des exemples comme

Luc n'a ni vu Eva, ni n'a entendu Léa

où les positions de ni par rapport à l'auxiliaire sont différentes. Notons que les formes où les positions de ni sont inversées sont inacceptables :

\*Luc ni n'a vu Eva, n'a ni entendu Léa

\*Luc ni n'a vu Eva, ni entendu Léa

Notons que cette observation doit être distinguée de certains phénomènes où le verbe simple et le verbe composé se comportent de façons différentes. Ainsi, certaines règles syntaxiques placent des morphèmes par rapport à l'élément verbal porteur de l'affixe de personne-nombre (pronoms pré-verbaux, particule ne de la négation, auxiliaire être du passif, etc.). Cette localisation est donc en un sens syntaxique et non sémantique, puisque ces éléments ne sont pas placés par rapport à l'élément porteur du sens principal qui est soit le verbe simple, soit le participe passé. Par contre, dans l'exemple de la conjonction, c'est l'élément sémantiquement <sup>plein</sup> qui pourrait déterminer le parallélisme des deux membres, ce qui expliquerait la dissymétrie.

[Conj p.] La règle sera encore appliquée aux conjonctions doubles et...et, ou (E + alors + bien) ... ou (E + alors + bien) puisque nous observons des paires comme

Et Luc a marché et Guy a couru

Luc a et marché et couru

Ou (E + alors + bien) Luc a marché,

Ou (E + alors + bien) Guy a couru

Luc ou (E + alors + bien) a marché, ou (E + alors + bien) couru

Soit Luc a marché, soit Guy a couru

Soit Luc soit Guy a couru

\*Soit Luc soit Guy ont couru

Dans ces exemples les deux membres de phrases sont indissociables. Il existe d'autres constructions ayant des propriétés voisines, où l'élément Conj a des propriétés adverbiales, et telles qu'un membre apparaissant seul, est plus aisément acceptable :

D'une part Luc a marché, d'autre part Luc a couru

Luc a d'une part couru, d'autre part marché

?\*D'autre part, Luc a couru 16

Parfois Luc marche, parfois Luc court

Luc parfois marche parfois court

Luc parfois court

Dans ces derniers exemples, comme avec tantôt, la conjonction et peut précéder chaque occurrence de Conj, les deux membres deviennent alors indissociables. Une possibilité de traitement de ces extensions de Conj pourrait consister à les considérer comme des éléments modifiant et...et. Puisqu'il semble bien que toutes ces constructions présentent une même valeur contrastive, celle-ci pourrait être attribuée à et...et dans tous les cas.

A strictement parler, nous n'avons que partiellement défini [Conj p.] En effet, Conj est déplaçable dans des positions variées de phrase. Dans le membre de phrase

Ni Luc n'a pu donner de vin à Eva

ni (ou les autres Conj) peut occuper toutes les positions indiquées ci-dessous par une barre et seulement celles-ci

| Luc | n'a | pu | donner | de vin | à Eva

et l'effet de la règle [Conj p.] est lié à l'indication de ces positions. Ce type d'indication apparaît comme très général, il semble s'appliquer à des éléments comme même dont les déplacements, et peut-être l'incorporation à un segment de phrase, entraînent une modification systématique du sens de la phrase (Kuroda).

Si une règle comme [Conj p.] semble bien nécessaire, il n'est peut-être pas évident qu'elle le soit pour Conj = ni. Nous avons en effet défini [ni f.] de façon à ce que cette règle ne s'applique qu'en tête de phrase, mais il existe une autre possibilité. Nous pourrions utiliser la dérivation suivante :

Et Max ne voit pas Eva, et Max ne voit pas Léa

[Conj p.] \*Max ne voit et pas Eva, Max ne voit et pas Léa

[Eép z.] ?Max ne voit et pas Eva et pas Léa

[ni f.] Max ne voit ni Eva ni Léa <sup>17</sup>

Dans cette dérivation, Conj = et subit [Conj p.] et ni est formé à l'intérieur de la phrase sans être déplacé. Mais cette solution présente une difficulté lorsque ni porte sur un deuxième complément, car la dérivation est alors du type suivant. Nous partons de la phrase de base

Et Max ne donne pas de vin à Eva

et Max ne donne pas de vin à Léa

pour aboutir à une phrase où ni...ni porte sur les compléments indirects. L'application de [Conj p.] à cette phrase de base avec Conj = et fournit :

\*Max ne donne pas de vin et à Eva

et Max ne donne pas de vin à Léa

[Rép z.] ?Max ne donne pas de vin et à Eva et à Léa

Si nous voulions dériver d'une telle forme<sup>18</sup> la phrase

Max ne donne de vin ni à Eva ni à Léa,

il faudrait déplacer pas au contact de et de façon à ce que [ni f.] s'applique.

Ceci nécessiterait de nouvelles règles dont nous faisons l'économie en étendant [Conj p.] à ni.

Donc, partant de la phrase de base, nous adopterons la solution déjà utilisée :

[Nég x.] \* Pas et Max ne donne de vin à Eva,  
pas et Max ne donne de vin à Léa

[ni f.] Ni Max ne donne de vin à Eva,  
ni Max ne donne de vin à Léa

[Conj p.] \* Max ne donne de vin ni à Eva,  
Max ne donne de vin ni à Léa

[Rép z.] Max ne donne de vin ni à Eva ni à Léa

Cette dérivation rend également compte de la forme  $N_1 =$  de  $N$  de l'objet direct lorsque ni porte sur à  $N_2$ .

#### 6. - [Rép z.] -

Comme nous aurons souvent à faire référence à chacun des deux membres de phrase, nous adopterons les notations suivantes. Les phrases  $P$  étudiées auront toujours deux membres parallèles et nous écrirons :

$$P = Mb_1 , Mb_2$$

les éléments de chaque membre  $Mb_i$  seront indiqués de façon correspondante (e.g.  $ni_2$  pour l'occurrence de ni du second membre  $Mb_2$ ).

Nous nous limiterons à un parallélisme syntaxique entre les deux membres ; ceux-ci comporteront des phrases de structure identique et les différences ne consisteront qu'en des modifications simples des éléments lexicaux. Nous déterminons, dans ces conditions les différentes configurations de phrases qu'il est possible d'analyser au moyen d'opérations de réduction portant sur des séquences répétées d'éléments lexicaux. Tous nos exemples comportent la conjonction double ni...ni, mais nos observations sont généralisables à d'autres conjonctions doubles et vraisemblablement aux conjonctions simples.

#### 6.1. - [Conj p.] et [Rép z.] -

Nous avons mentionné au § 5 deux solutions qui décrivent l'effet combiné de ces deux opérations, nous les comparons dans le cas particulier où la forme de départ est telle que les deux membres ont des parties gauches  $X_i$  identiques :

$$\underline{\text{Conj}_1 X_1 Y , \text{Conj}_2 X_2 Z} \quad (X_1 = X_2)$$

l'application double de [Conj p.] fournit

$$* \underline{X_1 \text{Conj}_1 Y , X_2 \text{Conj}_2 Z}$$

forme à laquelle s'applique [Rép z.] , ce qui donne

$$\underline{X_1 \text{Conj}_1 Y \text{Conj}_2 Z}$$

la formulation de [Rép z.] est alors la suivante :

"[Rép z.] efface la partie de  $Mb_2$  située à gauche de  $Conj_2$ ".

La règle est donc relativement simple dans cette solution.

Dans la solution où une seule conjonction est déplacée, nous avons la dérivation

$$\underline{Conj_1 \quad X_1 \quad Y \quad , \quad Conj_2 \quad X_2 \quad Z}$$

[Conj p.] :  $\ast \underline{X_1 \quad Conj_1 \quad Y \quad , \quad Conj_2 \quad X_2 \quad Z}$

[Rép z.] :  $\underline{X_1 \quad Conj_1 \quad Y \quad , \quad Conj_2 \quad Z}$

et la formulation de [Rép z.] est alors :

"[Rép z.] efface la partie de  $Mb_2$  identique à la partie de  $Mb_1$  située à gauche de  $Conj_1$ ".

Cette formulation est plus complexe que la précédente, car elle implique qu'un calcul de vérification d'identité de deux séquences soit effectué lors de l'application de la règle. Dans la solution précédente, le même calcul était nécessaire mais uniquement pour déterminer le déplacement des conjonctions par [Conj p.], dans la seconde solution ce calcul est en plus nécessaire lors de l'application de [Conj p.]. En effet, si  $Mb_1$  et  $Mb_2$  n'ont pas des débuts  $X$  identiques, et si le déplacement de  $Conj_1$  est indépendant de la forme de  $Mb_2$ , alors il existera des déplacements de  $Conj_1$  tels que [Rép z.] ne pourra pas s'appliquer, donc des dérivations fourniront des séquences inacceptables.

Nous nous trouvons donc en présence :

- (i) d'une solution où [Conj p.] est complexe (i.e. double déplacement) et [Rép z.] simple,
- (ii) et d'une solution où [Conj p.] serait plus simple, mais [Rép z.] plus complexe.

Il n'est donc pas possible de trancher en faveur de l'une des deux solutions. En fait, il est possible que nous ayons cherché à trop formaliser le phénomène. Un excès de formalisation nous conduit à faire des hypothèses sur les détails du calcul effectué par chaque règle, alors qu'il n'est pas certain que de tels détails ait un sens linguistique. Par exemple, si nous formalisions le calcul de vérification de l'identité de deux séquences<sup>19</sup>, nous aurions à spécifier si le calcul commence par la gauche ou par la droite des séquences. Jusqu'à preuve du contraire, le choix entre l'une ou l'autre de ces deux solutions n'a aucun sens linguistique. Il est donc fort possible que la comparaison de solutions à laquelle nous nous sommes livré n'ait pas de sens non plus. En fait, elle perd beaucoup de signification lorsque l'on étudie des variantes possibles de solutions qu'il est aisé d'imaginer, le nombre de leurs combinaisons est tellement élevé, et l'absence de données empiriques qui permettraient de les séparer est tel que l'incertitude laissée sur les détails des processus est quasi totale.

Dans ces conditions, nous ne chercherons pas à relier entre elles par des calculs formalisés les formes apparentées. Nous nous efforcerons de définir de façon précise et complète les formes qui nous intéressent et d'en donner une classification voire une caractérisation de type algébrique, c'est-à-dire d'un type qui ne pas faire intervenir de calculs détaillés sur des formes. Ce point de vue, plus abstrait que celui de la grammaire générative (Harris 1), nous semble présenter une meilleure adéquation avec les phénomènes véritablement linguistiques. Nous conserverons parfois la terminologie des règles de réduction comme [Rép z.], mais ce

n'est guère que pour permettre des comparaisons avec d'autres solutions plus "traditionnelles" (cf. Hau-y Tai pour une discussion extensive des solutions en présence, et, plus récemment, Jackendoff). En particulier, notre position est neutre du point de vue des deux classes de solutions qui ont été proposées : la solution transformationnelle et la solution par engendrement dans la base.

## 6.2. - Les réductions -

### 6.2.1. - Réductions de $Mb_2$ sans déplacement de ni

Considérons la phrase :

Ni Luc n'a vu Eva, ni Guy n'a entendu Léa

Nous pouvons y associer la phrase suivante qui a le même sens :

Ni Luc n'a vu Eva, ni Guy entendu Léa

Nous avons de même les paires équivalentes

Ni Luc n'a vu Eva, ni Guy vu Léa  
 = Ni Luc n'a vu Eva, ni Guy Léa  
Ni Luc n'a vu Eva, ni Guy Eva  
 ≡ Ni Luc n'a vu Eva, ni Guy <sup>20</sup>

Chacune de ces phrases diffère de la précédente par une substitution qui rend les deux membres plus parallèles en sens ou par la réduction correspondante.

Nous résumons cette famille de phrases sous la forme de l'expression parenthésée

(F) :  $Mb_2 = \text{ni Guy } ((n'a) \text{ vu } E)$

où les seules parties omissibles sont celles qui figurent entre deux parenthèses correspondantes.

Cette expression apparaît comme remarquable, elle définit des segments "réductibles" qui ont tous même origine à gauche, une autre origine conduirait à des séquences inacceptables :

\* Ni Luc n'a vu Eva, ni Guy n'a  
 \* Ni Luc n'a vu Eva, ni Guy n'a Eva  
 \* Ni Luc n'a vu Eva, ni Guy n'a (vu + entendu)

et cette régularité est généralisable, la même forme d'expression est par exemple applicable à des phrases dont chaque membre aurait deux compléments. Notons cependant que certaines réductions peuvent dépendre de la nature du verbe principal, ainsi, alors que la phrase :

Ni Luc ne donne de livres à Eva, ni Guy à Léa

est acceptable avec donne<sub>2</sub> et de livres<sub>2</sub> omis, il ne semble pas en aller de même pour la forme de structure superficiellement identique

Ni Luc ne compare ces livres à ces journaux, ni Guy à ces revues

où compare<sub>2</sub> et ces livres<sub>2</sub> auraient été omis. Cette séquence est néanmoins acceptable avec accent contrastif sur les compléments à N. Ce type de réduction a été étudié en particulier par Ross.

6.2.2. - Réductions de  $Mb_2$  avec déplacement de  $ni_1$ .

Alors que dans les exemples précédents [Rép z.] opérait sans que [Conj p.] se soit appliqué (ce qui justifie la séparation de ces deux règles), dans la famille de phrases suivante  $ni_1$  subit [Conj p.], et  $Mb_2$  est réduit par [Rép z.] :

Luc ni n'a vu Eva, ni n'a entendu Léa

Luc n'a ni vu Eva, ni entendu Léa

Luc n'a vu ni Eva, ni Léa<sup>21</sup>

Dans ces phrases,  $ni_1$  et  $ni_2$  occupent des positions syntaxiques identiques.

Les segments qui peuvent être omis dans  $Mb_2$  peuvent être décrits ici aussi au moyen d'une forme parenthésée, nous aurons :

(G) :  $Mb_2 = ni (((Luc) n'a) vu) Eva$

## 6.2.3. - Autres constructions -

Considérons la phrase :

Ni Luc ni Guy n'ont vu Eva

elle ne fait pas partie des familles de phrases définies par les expressions (F) et (G). Elle est synonyme de l'une des phrases de (F) :

Ni Luc n'a vu Eva, ni Guy

Nous pourrions donc envisager une dérivation qui les relierait en permutant ni Guy avec n'a vu Eva<sup>22</sup> et qui accorderait en nombre le sujet résultant avec le verbe. Mais nous pouvons encore envisager une autre solution. Partant de la forme de base

Ni Luc n'a vu Eva, ni Guy n'a vu Eva

nous pourrions réduire  $Mb_1$  au lieu de considérer que  $Mb_2$  appartient à (F), l'omission du segment n'a vu Eva conduit à une forme qui, après application de la règle d'accord sujet-verbe, fournit le résultat désiré.

Il existe d'autres phrases posant des problèmes d'analyse comparables.  
La phrase :

Luc n'a ni vu ni entendu Eva

peut a priori provenir de

Ni Luc n'a vu Eva, ni Luc n'a entendu Eva

de diverses manières après application de Conj p. :

- en effaçant Luc<sub>2</sub> , n'a<sub>2</sub> et Eva<sub>2</sub> et en permutant ni entendu<sub>2</sub>
- ou bien en effaçant Eva<sub>1</sub> , Luc<sub>2</sub> et n'a<sub>2</sub> sans rien permuter.

L'intérêt qu'il peut y avoir à discuter ces deux types de solutions est le suivant :

- dans un cas nous limitons les effacements à  $Mb_2$  , aucun effacement n'a lieu dans  $Mb_1$  mais une permutation doit être appliquée,
- dans l'autre cas, nous autorisons des effacements à la fois dans  $Mb_1$  et dans  $Mb_2$  , mais nous n'avons pas à définir de permutations.

Nous ne retiendrons pas la solution qui met en jeu une permutation, mais nous rappellerons qu'il est possible d'invoquer en sa faveur l'analyse des conjonctions en respectivement, qui fait passer de la phrase

Luc mangera et Guy boira

à la phrase synonyme

Luc et Guy mangeront et boiront respectivement

visiblement une permutation de et Guy a opéré.

#### 6.2.4. - Réductions de $Mb_1$ sans déplacement de ni -

Nous pouvons tenter de définir dans le cadre de la deuxième solution la famille des segments de  $Mb_1$  qui pourront être omis. Ainsi, les phrases suivantes peuvent être considérées comme dérivées d'une phrase  $Mb_1$ ,  $Mb_2$  par des réductions ne portant que sur  $Mb_1$ . La phrase

Ni Luc n'a vendu de livres,

Ni Guy n'en a donné à Eva

est interprétable avec à Eva omis dans  $Mb_1$ . De même, dans :

Ni Luc n'a vendu, ni Guy n'a donné de livres à Eva

de livres à Eva a été omis de  $Mb_1$ . Dans :

Ni Luc n'est, ni Guy n'a été (battu + capable de cela)

le participe ou l'adjectif ont été omis dans  $Mb_1$ , et la phrase

Ni Luc ni Guy n'ont donné de livres à Eva

peut être analysée comme une phrase où le segment a donné de livres à Eva a été omis de  $Mb_1$ , une règle d'accord opérant après cette réduction.

Les réductions peuvent donc être toutes résumées dans la formule parenthésée :

(H) :  $Mb_1 = \text{Ni Luc (n'a(donné (de livres(à Eva))))}$

Dans (H) les segments omissibles sont des extrémités droites alors que dans (F) et (G) ce sont des extrémités gauches que l'on omet.

#### 6.3. - L'application des formules -

Certaines des formules (F), (G) et (H) peuvent être combinées, mais avec des restrictions. Ainsi, la phrase (§ 6.3.2.) :

Luc n'a ni vu ni entendu Eva

s'analysera en combinant (G) et (H) :

Luc n'a ni vu (Eva), ni (Luc n'a) entendu Eva  
H                          G

il en sera de même pour la phrase

Luc ni n'est, ni n'a été capable de faire cela

Les formules (F) et (H) ne sont pas combinables, si elles l'étaient nous obtiendrions à partir de

Ni Luc ne voit (Eva), ni Guy (ne voit) Eva  
H                          F

la forme inacceptable

\* Ni Luc ne voit, ni Guy Eva





De même, l'ensemble

Max a vu Eva plus que Guy n'a entendu Léa

\*Max a vu Eva plus que n'a entendu Léa

Max a vu Eva plus qu'entendu Léa

Max a vu Eva plus que Léa

peut être représenté par l'expression (G') de même forme que (G) :

(G') : plus que ((Guy n'a) entendu) Léa

La différence entre (F) et (F') d'une part, (G) et (G') d'autre part, porte sur la réduction de l'auxiliaire dont nous savons qu'elle pose d'autres problèmes (§ 5). Dans ces deux cas aussi, c'est l'élément porteur de l'affixe de personne-nombre qui est en cause. Nous considérerons que ces différences sont des différences de parallélisme et non pas de processus de réduction. Il n'y a donc pas, de notre point de vue, de différence entre (F) et (F') ou (G) et (G').

Les constructions concessives ainsi que certaines disjonctions de même forme peuvent également être décrites au moyen des formules (F), (G) et (H). Ces constructions sont du type :

Que Luc voit Eva ou que Guy entende Léa

( rien n'arrivera + n'est pas la question ).

Les phrases :

Que Luc ait vu Eva ou que Guy n'ait pas vu Léa ...

Que Luc ait vu ou que Guy n'ait pas vu Eva ...

Que Luc ait ou que Guy n'ait pas vu Eva ...

Que Luc ou que Guy ait vu Eva ...

sont représentables au moyen de la formule (H). Mais comme les séquences suivantes sont inacceptables, les réductions des types (F) et (G) n'ont pas lieu :

\* Que Luc ait vu Eva ou qu'ait entendu Léa ...

\* Que Luc ait vu Eva ou qu'entendu Léa ...

\* Que Luc ait vu Eva ou que Léa ...

\* Que Luc ait vu Eva ou que Guy entendu Léa ...

\* Que Luc ait vu Eva ou que Guy Léa ...

\* Que Luc ait vu Eva ou que Guy ...

Un autre type de réduction peut avoir lieu lorsque la seconde occurrence de que a disparu des trois groupes de formes qui précèdent. Les phrases acceptables le restent et les séquences inacceptables deviennent acceptables, autrement dit, les formes réduites ainsi obtenues peuvent être des trois types (F), (G) et (H).

Les formules (F), (G) et (H) sont tout-à-fait générales, elles s'appliquent encore aux conjonctions simples, c'est-à-dire de la forme P, Conj P certaines restrictions peuvent apparaître à l'intérieur de chaque formule, mais elles semblent dépendre du parallélisme entre les P, parallélisme défini par Conj.

- \* Ce texte fait partie d'une étude plus développée : La structure du groupe nominal en français (à paraître). Les renvois précédés de chiffres romains font références à des paragraphes de cet ouvrage. Nous sommes redevable à Z.S. Harris de plusieurs suggestions importantes sur le traitement de la réduction des conjonctions.
1. Ni ne peut pas redoubler ni être redoublé par l'une des conjonctions et et ou :
    - \* Max n'a vu (et + ou) Eva ni Léa
    - \* Max n'a vu ni Eva (et + ou) Léa
 Rappelons qu'en anglais ni...ni se traduit par neither...nor, contrepartie morphologique et syntaxique claire de la disjonction neither...or.
  2. Cette forme de base est une forme double, comportant deux phrases simples contraintes par des conditions de parallélisme (Harris). Il existe des raisons de penser que de telles formes sont nécessaires à d'autres analyses (extraction dans c'est...que, paires question-réponse, etc.). Notons que la grammaire générative ne privilégie pas ces formes comme nous le faisons.
  3. La phrase (2a) a d'ailleurs une acceptabilité douteuse qui pourrait provenir de cette redondance.
  4. Nous examinerons en 4.2. d'autres exemples de telles règles.
  5. Haase (§ 140) en donne de nombreux exemples apparemment normaux en français classique.
  6. La règle [et z.] devrait être généralisée de façon à s'appliquer à Conj = ou pour des raisons analogues. Notons que cette règle fait disparaître l'accent emphatique.
  7. Remarquons que les séquences avec Nég et et inversés :
 

Max ne voit (pas + plus) Eva, et (pas + plus) Max ne voit Léa

 sont peut-être/<sup>plus</sup> acceptables que les formes intermédiaires que nous utilisons. Ces formes étaient naturelles en ancien français. Cette observation pourrait modifier la situation mentionnée dans la remarque du § 4.1, et nous faire adopter la solution où Nég est extrait à droite de et plutôt qu'à gauche.
  8. Nous voyons donc qu'il est nécessaire d'étendre [ni f.] à plus, nous aurons aussi plus et →ni. La différence de sens entre par et plus est de type aspectuel.
  9. La bizarrerie de cette phrase est vraisemblablement due en partie à la présence d'un seul ni.
  10. Les formes comme
 

Ni Luc ne dort toujours, ni Luc ne dort jamais

 si elles sont acceptables seront analysées de la même façon.

11. La règle [Conj p.] qui introduit la négation ni dans la phrase devrait alors être étendue à tous les autres éléments négatifs qui seraient donc ainsi introduits de manière uniforme. Cette solution aurait l'avantage d'expliciter la notion de portée de la négation et de la fonder avec la portée de la conjonction.
12. La règle [et z.] s'est appliquée à la forme à conjonction double.
13. Nous rencontrerons encore ce problème au § 5, à propos de l'analyse des phrases où ni porte sur des compléments indirects.
14. Notons à ce propos que Haase (§ 141) cite des phrases de cette forme inacceptables aujourd'hui, parce qu'elles comportent explicitement un si :  
Et si plus je l'écoute, et moins je puis l'entendre
15. Notons que le passé composé est difficilement acceptable dans ces phrases :  
? \* Tantôt Max a vu Eva, et tantôt Guy a vu Léa  
et que la conjonction et peut être omise avec des acceptabilités variables :  
? Tantôt Max voit Eva, Luc voit tantôt Léa
16. Sans être inacceptable, cette phrase nécessite un contexte pour son interprétation.
17. L'ordre de [Rép z.] et [ni f.] pourrait être inversé.
18. Ou plutôt d'une forme voisine avec deux occurrences de pas.
19. Dans le cadre de la grammaire générative, la question se pose d'incorporer ou non un tel calcul à la grammaire.
20. Cette phrase n'est interprétable qu'avec Guy sujet de n'a vu Eva.
21. Cette phrase n'est pas interprétable avec Léa sujet de n'a vu Eva.
22. Cette opération est difficilement distinguable d'une autre solution qui partirait de  
Ni Guy n'a vu Eva, ni Luc  
et qui déplacerait ni Luc à gauche de ni Guy. Ces deux solutions sont considérées a priori comme différentes dans le cadre de la grammaire générative.
23. Pour que (G) s'applique, il est nécessaire que ni ait été déplacé ; c'est donc bien l'acceptabilité de cette séquence qu'il nous faut vérifier.
24. La raison de cette exclusion pourrait être que (F) est défini par rapport au sujet, alors que (G) élimine ce même sujet.

T A B L E   D E S   M A T I E R E S

---

- J.P. BOONS : Acceptabilité, interprétation et connaissance du monde -  
A propos du verbe planter.
- J. GIRY : Syntaxe et lexique : un exemple de classe sémantique.
- J. GIRY : Syntaxe et lexique : blessure, noeud, caresse, ...
- M. GROSS : Conjonctions doubles : l'exemple de ni...ni.